

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01
Fax : 04 77 51 26 71

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2023**

Délibération n° 2023-07-88

Date de la convocation : 4 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de procurations : 5

Votes : 22

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Le dix novembre deux-mil-vingt-trois à vingt-heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, TEYSSIER Michel, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean-Luc, DUCHAMP Françoise, MERLE Evelyne, BASTY Jean-Pierre, FAURE Pascal, LARGERON Olivier, LAROIX Laurence, BESSON Hélène, CROZET Hélène, EBOLI Laure, LESCANNE Etienne, MASSARDIER Alexandre.

Procurations : ROCHETTE Yvette procuration à ROCHETIN Pascale
THOUMY Denis procuration à TEYSSIER Michel
SANTIAGO François procuration à LESCANNE Etienne
ORIOU Jessica procuration à CROZET Hélène
RAYMOND Jonathan procuration à LARGERON Olivier

Absents excusés :

Secrétaire : LAROIX Laurence

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20231110-2023-07-88-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2023

**OBJET : REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES –
DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES
EXTERNE ET MUTUALISE**

Monsieur le Maire expose :

Depuis 2018, date d'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les collectivités territoriales doivent s'assurer que leurs procédures de recueil et de traitement des données personnelles sont conformes au RGPD. Dans ce cadre, elles doivent notamment désigner un délégué à la protection des données, qui les accompagnera dans cette démarche de mise en conformité.

Lors d'une Conférence des Maires, il a été proposé de recourir à un délégué externe et mutualisé pour les 16 communes de l'intercommunalité.

Cette solution permettrait de rationaliser les coûts, tout en conservant la qualité des services, et de prévenir les conflits d'intérêts qui pourraient survenir lors de la nomination d'un DPD en interne (secrétaire de mairie ou élu).

Les prix proposés par le prestataire retenu, Fleepit, sont les suivants :

- 1 500 € HT / an / établissement pour les communes de plus de 2 000 habitants
- 500 € HT / an / établissement pour les communes de moins de 2 000 habitants
- 300 € HT / an / établissement pour les communes de moins de 2 00 habitants

L'offre commerciale de Fleepit était jointe en annexe

Il est précisé que les prix unitaires resteront inchangés quel que soit le nombre de communes qui souscriront à cette proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE cette proposition et désigne FLEEPIT en tant que Délégué à la Protection des Données.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.
COPIE CERTIFIEE CONFORME.
A SAINT GENEST MALIFEAUX, le 10 novembre 2023.

Le Maire
Vincent DUCREUX

